

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 08 avril 2013
Convocation du 2 avril 2013

Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

Nombre des
conseillers
élus :
23

WEBER Jean-Marc - BUREL Christophe - SPIELMANN Florence -
WENGER Bernadette

Conseillers en
fonction :
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

FENGER Jean-Pierre - HUBER Cathie - SCHAEFFER Thomas
BLEGER Mathieu - GOEPP Christian - BUCHMANN Philippe
METZ Sylvain - WEICKERT Jean-Luc - GUNTZ Frédéric
STOEFFLER Patrick - GUILLERMINET Didier - GRIMLER Damien

Conseillers présents
et représentés :
18

Absents excusés : M. Vincent TROESTLER a donné pouvoir à M. Christophe BUREL
M. Marc MULLER a donné pouvoir à M. Jean-Marc WEBER

Absents : Mmes SERBONT Christine - GEISTEL Anne
MM FISCHER Serge - KURZ Christophe

M Philippe BUCHMANN est arrivé lors de la discussion du point V.

I APPROBATION DU PROCES -VERBAL DES SEANCES DU 11 ET 25 MARS 2013 N°33 /13

Le Conseil Municipal approuve :

- le procès-verbal de la séance du 11 mars 2013 à 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme HUBER -MM BLEGER – WEICKERT - GRIMLER)
- le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme HUBER et M GRIMLER)

Dans le procès-verbal du 25 mars 2013, extrait n°25/13, il y a lieu de rectifier de la manière suivante la 1^{ère} ligne :

« Après analyse et explications des bases d'imposition prévisionnelles pour 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer de hausse des taux d'imposition et de garder les mêmes taux qu'en 2012 ».

II DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

N°34 /13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis 4 rue de la Gare cadastré section 7 n°374/67 d'une superficie de 317 m² appartenant à Mme Simone MULLER.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

III DEMANDE AUTORISATION EXPLOITATION INSTALLATION CLASSEE – GIE HARMONY N°35 /13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société GIE HARMONY, sise 12 rue de l'artisanat à DUPPIGHEIM, a déposé en date du 21 octobre 2012 auprès du Préfet du Bas-Rhin une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité de traitement de surface sur le territoire de la Commune de DUPPIGHEIM.

Le dossier étant complet, le Préfet a, par arrêté du 19 mars 2013, prescrit l'ouverture d'une enquête publique, à l'issue de laquelle interviendra un arrêté préfectoral portant autorisation assortie du respect des prescriptions ou portant refus d'autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société GIE HARMONY, à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.GRIMLER).

IV PLACETTE ET TROTTOIR RUE DES VERGERS N°36 /13

Suite à la Commission d'Urbanisme en date du 8 mars 2013, Monsieur Jean-Marc WEBER, propose au Conseil Municipal d'aménager la placette et le trottoir rue des Vergers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise TRANSROUTE pour un montant total TTC 8 270,- € (6 520,- € TTC pour l'aménagement du trottoir et 1 750,- € TTC pour l'aménagement du trottoir).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2152/300.

V MISE EN SECURITE TROTTOIR – ROND POINT CREDIT MUTUEL N°37 /13

Suite à la Commission d'Urbanisme en date du 8 mars 2013, Monsieur Jean-Marc WEBER, propose au Conseil Municipal de sécuriser le trottoir côté centre-ville au niveau du rond-point devant le Crédit-Mutuel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise TRANSROUTE pour un montant TTC de 4 102,28 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2152/300.

VI COMPLEMENT DE LOCAL - ECOLE MATERNELLE TOMI UNGERER N°38 /13

Mme Florence SPIELMANN expose au Conseil Municipal la configuration physique actuelle de l'école maternelle Tomi Ungerer :

- 4 classes sont occupées par les élèves ; des décroissements de classe sont nécessaires du fait du bilinguisme,
- 1 salle intermédiaire sert à la fois de local bibliothèque, de salle de motricité, de salle de chant, salle de projection,
- Les siestes des petits se font dans une petite pièce servant aussi de dépôt de matériel de bricolage,
- Les cours d'informatique sont dispensés dans une pièce faisant également office de bureau pour la Directrice

Au vu de ces observations, M Christophe BUREL propose l'acquisition d'un complément de local afin de pallier à l'exiguïté des locaux de l'école maternelle.

Ce local serait composé de toilettes, d'une salle de repos et d'une salle de bibliothèque. Pourrait également y être projeté des films, et y accueillir les correspondants allemands.

Après délibération et sur proposition de la Commission du Patrimoine réunie en date du 26 février, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer commande auprès de la société PORTAKABIN pour un montant total de 100 368,32 € TTC (volant roulants de fermeture compris).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2135/221.

VII FENETRES MAIRIE

N° 39/13

Suite à la Commission du Patrimoine du 26 février 2013, Monsieur Christophe BUREL, adjoint au maire, soumet 3 devis pour le remplacement des fenêtres à la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer commande auprès de la société GERLING pour la pose de fenêtres en PVC chêne pour un montant TTC de 19 992,- €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/2135-200.

VIII CONTRAT DE PRESTATION DE SECURITE

N°40 /13

Monsieur Christophe BUREL, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de conclure un contrat de prestations avec SECURITAS pour assurer des rondes de surveillance au courant de l'été 2013. L'intervention sera effectuée entre 21 h et 4 h du matin du 15 juin au 15 septembre 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouveau contrat de prestations avec SECURITAS qui s'élève à HT 1 140 € / mois, soit 13 680 €/an (soit 16 361,28 € TTC).

IX TERRAINS DE FOOTBALL

N°41 /13

1) Entretien du terrain synthétique

N°41a /13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CSE pour l'entretien annuel du terrain de football synthétique.

Il s'agit d'une opération en deux passages prévoyant un brossage rotatif et l'aspiration de l'ensemble de la surface du terrain des pollutions végétales et salissures de fientes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer ces travaux par l'entreprise CSE pour un montant TTC de 3 602,35 €.

Le crédit nécessaire pour l'ensemble de ces travaux est prévu au budget primitif 2013 au c/ 615211.

2) Entretien du terrain d'honneur

N°41b /13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CSE pour les prestations mécaniques annuelles de 2013 à effectuer sur le terrain d'honneur, à savoir :

- Un décompactage au printemps
- Un épandage du matériau, l'aération, l'émiettement et la fourniture de sable en été
- Un traitement sélectif et un décompactage à l'automne.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la société CSE pour un montant TTC de 5 255,57 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/615211.

X FIXATION LOYERS IMMEUBLES COMMUNAUX

N°42 /13

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs des loyers d'habitation communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter les loyers des immeubles communaux de 1,88 % sur la base de l'indice de référence des loyers d'immeuble d'habitation du 4^{ème} trimestre 2012, à savoir :

A compter du 1^{er} juillet 2013 :

| | | |
|--|--|-----------------|
| - Logement 2 ^e étage Mairie : | Mme SCHWARTZ Marthe | 380,51 € / mois |
| Charges locatives : | électricité / chauffage | 776,58 € / an |
| | Eau (+ 2 %) | 77,66 € / an |
| - Ecole Maternelle : | Mme LACHMANN Chantal (yoga) | 173,30 € / an |
| - Immeuble 23, rue de la Liberté : | Salon de coiffure RIDE M. Louise | 521,67 € / mois |
| | Cabinet de kiné SCHWALD | 667,71€ / mois |
| | Logement 1 ^{er} étage ESSLINGER | 385,71 € / mois |
| | Studio BOLON TONDA Christian | 146,04 € / mois |
| | (avance sur charges : 15,24 € par mois) | |
| - Immeuble 24, rue Leclerc : | Mme EBERHART Alexandra | 574,24 € / mois |
| | (avance sur charges : 15,24 € par mois) | |
| | Mme ESCHBACH Françoise | 457,54 € / mois |
| | Mme SCHWINTE Marcelline | 416,19 € / mois |
| | F1 | 361,04 € / mois |
| | (avance sur charges : 15,24 € par mois) | |
| - 2, rue de la Liberté | Local commercial ID'HALL (Mme ACHARD) | 643,07 € / mois |
| | Agence MAXI HABITAT / MH Gestion | 415,79 € /mois |
| | (avance sur charges : 15,24 € par mois) | |
| - 1, rue de Hangenbieten | M. MAYER Alain | 504,46 € /mois |
| - location garage rue du Centre: | M. SCHWARTZ Bertrand | 31,09 € / mois |
| | M. NOPPER Marcel | 31,09 € / mois |

A compter du 1^{er} octobre 2013 :

| | |
|---|---------------|
| - locaux occupés par la Médecine du Travail | 423,48 €/mois |
| - logement à l'ESSC | 441,36 €/mois |

XI SUBVENTION

N°43 /13

Mme Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « La prévention routière ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50€.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2013 au c/ 6574.

XII DOSSIER DE PERSONNEL

N°44 /13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat du jugement rendu dans l'affaire SCHROETTER c/DUTTLENHEIM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire appel du jugement et de régler, à Mme SCHROETTER, la somme de 12 200 € au titre du préjudice financier et la somme de 1 000 € au titre de l'indemnité pour frais d'avocat, soit un montant total de 13 200 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/6227.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, relatifs au recrutement d'agent non titulaire pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Considérant que, durant la période de juillet à août 2013, la Commune, d'une part, connaît un accroissement saisonnier d'activités et que, d'autre part, il y a lieu de remplacer les agents, en congés annuels, pour raison de service,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, 4 emplois budgétaires non permanents. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public et répartis dans différents services en fonction des nécessités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de :

- créer 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 35 heures hebdomadaires du 8 au 31 juillet 2013,
- créer 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe raison de 30 heures hebdomadaires du 8 au 26 juillet 2013,
- créer 2 postes d'adjoint techniques 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 4 semaines
- fixer la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du cadre d'emploi dans lequel chaque agent sera recruté, échelle 3, indice brut 297, majoré 302,

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget au chapitre 64.

XIV DIVERS ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire rend compte du jugement rendu dans l'affaire DUTTLENHEIM c/CLK SAS. Cette décision est défavorable à la Commune qui ne fera pas appel.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence pour le décès de la belle-mère de M GRIMLER et pour le décès de Mme Thérèse FENGER, maman de Jean-Pierre FENGER.

Une formation sur la sécurité et la circulation des écoliers sera dispensée le 21 mai 2013 à destination de quelques agents de la Commune.

Le vernissage de l'exposition de la biennale des artistes du Bas-Rhin aura lieu le samedi 4 mai 2013 à 18 heures.

M STOEFFLER fait part de l'état d'insécurité et de l'état d'insalubrité du parcours de santé.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 6 mai 2013.